



VERLINGUE

# Les négociations en cours

## Et à venir

**Il nous semblait important de vous tenir au courant des négociations en cours, et à venir sur les prochains mois.**

- **Partage de la valeur sur les bénéfices exceptionnels**

Courant Juin, nous avons entamé des discussions avec la Direction sur le partage de la valeur sur les bénéfices exceptionnels, rendues obligatoires depuis le 01/01/2024 (loi du 29/11/2023). Le sujet est complexe, notamment le calcul et le mode de déclenchement de cette prime exceptionnelle.

Malheureusement les discussions ont pris fin en décembre. Malgré plusieurs réunions, nous n'avons pu trouver le bon mécanisme convenant aux deux parties. Un PV de fin de négociation a donc été signé et le sujet est définitivement clos.

- **Négociations Annuelles Obligatoires 2025**

Les nouvelles NAO viennent de débuter le 23 janvier. Des réflexions sont en cours pour déterminer nos futures revendications.

Une des priorités de ces négociations, suite à l'analyse des salaires réalisée après la grève, semble plus qu'évidente : **la prise en compte de l'ancienneté dans la reconnaissance salariale**. Le déséquilibre entre les générations est de plus en plus prégnant. Un terrain d'entente devra être trouvé sur ce sujet ô combien important pour beaucoup d'entre nous. Verlingue doit aussi prendre conscience que certains salaires sont trop bas. Il faut y remédier !

- **Participation**

Autre revendication exprimée lors de la grève de mars 2024 par beaucoup d'entre vous : **la participation et sa baisse significative depuis plusieurs années**.

Nous devons pouvoir récolter le fruit de notre travail. La Direction doit entendre que le partage de la valeur passe aussi par la participation qui n'est plus à la hauteur des résultats de l'entreprise.

- **Temps de travail**

Nous demandons régulièrement de revoir les accords sur le temps de travail, plus du tout en adéquation avec notre cadre de vie actuel.

La Direction a enfin accepté de discuter, courant 2025, sur un futur planning de négociations sur ce sujet. Nous vous en reparlerons.

- **Télétravail**

A la demande de la Direction nous avons accepté le prolongement de l'accord Télétravail jusqu'au 31/12/2025. Ceci nous laissera plus de temps afin de bien préparer ce futur accord.



SCAN ME

<https://www.cfdt-verl.fr>  
[verlinguecfdt@gmail.com](mailto:verlinguecfdt@gmail.com)  
LinkedIn : QR code ci-contre

Bonne et heureuse année 2025 !